

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Toulouse, le 5 janvier 2022.

Pôle Patrimoines-Architecture
Service régional de l'architecture, des espaces protégés
et de la qualité du cadre de vie

Le préfet de la région Occitanie

Affaire suivie par : D. Schaad
Téléphone : 05 67 73 21 05 / 06 78 95 24 51
Courriel : daniel.schaad@culture.gouv.fr
Réf : MV/DS/CT/2022/04

à

Madame la Préfète du Tarn

Réponse au site de Toulouse
32, rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse Cedex 6

Objet : SPR de Lisle-sur-Tarn – enquête publique.

PJ : Procès-verbal de la CNPA du 4 novembre 2021.

En séance du 4 novembre 2021, la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) a donné un avis favorable au classement en site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Lisle-sur-Tarn. L'étape suivante consiste en l'organisation de l'enquête publique qui incombe à l'autorité administrative (art. R.631-2 du code du patrimoine).

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, autorité compétente en matière de PLU, assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude qui relève de son territoire. L'ABF du Tarn et le service de l'architecture de la Drac Occitanie assurent le contrôle scientifique et technique de l'étude confiée à un chargé d'étude.

Afin de faciliter le déroulement de l'enquête publique, la communauté d'agglomération et la commune prendront à leur charge l'organisation de l'accueil du commissaire enquêteur et du public sur site, ainsi que la mise à disposition du dossier d'étude en version papier et dématérialisée et de panneaux informatifs. L'ABF du Tarn sera l'interlocuteur référent du commissaire enquêteur pour les questions touchant aux enjeux patrimoniaux.

La DRAC Occitanie, site de Toulouse, prendra en charge le budget de l'enquête publique et sera votre interlocutrice dans sa mise en place.

Pour toute question relative à la procédure, je vous invite à prendre l'attache de mon collaborateur Daniel Schaad qui suit l'affaire.

Pour le préfet de région,
et par délégation, Le Directeur régional des
affaires culturelles,
et par subdélégation, le Directeur du pôle
patrimoine et architecture

Pour le Directeur régional
des affaires culturelles
Le Directeur du pôle patrimoine
et architecture
Michel VAGINAY